



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUPREY (arrivée à 21h10), DUREUIL, LOPEZ, MILLAN,
MM BENARD, BOCOGNANO (arrivée à 20h55), DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN,
LECARDONNEL, MEYER

Absents :

Pouvoirs : M. ASSELINE donne pouvoir à M. BENARD

Secrétaire de séance : Mme MILLAN

M. Le Maire signale une erreur sur la convocation : le point 4 concerne la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe et non la création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 8 juillet 2025 :

Vote : 11 voix POUR

DELIBERATIONS

1. Décision modificative budgétaire

Suite à la décision budgétaire modificative n°1 votée en avril 2025, Mme PIMOR, conseillère aux décideurs locaux, nous a informée qu'au regard des RAR, l'affectation au 1068 de 365246.00€ n'était pas une affectation complémentaire mais servait à couvrir le besoin de financement déterminé à fin 2024 et que de ce fait, le montant de 114 649 € ne pouvait donc être repris au compte 1068 comme elle l'avait suggéré.

Il est donc nécessaire de voter une nouvelle modification pour remettre au 1068, les 114 649€.

Il est donc proposé au conseil, les modifications suivantes :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
023	-114 649,00 €		

RECETTES de FONCTIONNEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
002	- 114 649, 00 €	1068	+ 114 649, 00 €
		021	- 114 649, 00 €

Vote : Accord à l'unanimité des présents et représentés : 11 voix pour

20h55 : arrivée de M. BOCOgnANO

2. Achat de matériel vidéo et de sonorisation pour l'aménagement de la bibliothèque

Plusieurs demandes de devis ont été effectuées mais une seule entreprise, l'entreprise IDOMO, a répondu.

Cette entreprise propose divers matériels vidéos et de sonorisation (tels que vidéoprojecteur, écran encastrable, ascenseur pour vidéoprojecteur, ampli, enceintes...) et leur installation pour un montant de 15 546 € TTC

Une partie de l'installation doit se faire pendant les travaux en cours.

Il est décidé de travailler avec l'entreprise IDOMO pour un montant maximal de 15 546 € pour du matériel et son installation.

Vote : accord à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

21h10 : arrivée de Mme DUPREY

3. Choix pour la mutuelle des salariés

A compter du 1^{er} janvier 2026, la collectivité aura l'obligation de verser une participation aux frais de santé de ses salariés.

Cependant, depuis plusieurs années, la commune verse aux salariés, une participation aux frais de mutuelle, à hauteur de 20€ par mois et par agent ayant souscrit une mutuelle labellisée.

Le Centre de Gestion du Calvados propose un contrat groupe, via la MNT.

Il revient au Conseil de décider d'adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Calvados ou de garder la labellisation.

Après consultation des agents, il ressort qu'une seule personne souhaite le contrat groupe.

Aussi, il est décidé de garder la labellisation.

Vote : Accord à l'unanimité des présents et représentés (13 voix)

4. Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe

Il est proposé au conseil la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe

Vote : Accord à l'unanimité des votants (13 voix)

Informations

- Bibliothèque/ludothèque/espace numérique et convivial :

Suite à nos demandes de subventions, une dotation de 157 749 euros, au titre de l'année 2025 et au bénéfice de la médiathèque municipale est accordée à la commune, selon la répartition suivante :

- 16 697 € pour l'acquisition de mobilier
- 7880 € pour l'acquisition de documents tous supports
- 18 522 € pour l'acquisition de matériel informatique

- 114 650 € pour la construction de la nouvelle médiathèque, cette dotation constituant la deuxième tranche d'une dotation totale de 229 299 €.

Concernant les travaux :

- L'enduit pourra être terminé lorsque le maçon aura correctement refait une bordure de fenêtre abimée.
 - Les travaux d'isolation et de cloisonnement ainsi que d'électricité sont en cours. Les travaux de plomberie vont commencer.
 - Des problèmes restent à résoudre pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Le dossier sera étudié lors de la réunion de chantier du 15/09/2025.
- Rencontre avec M. Krenn, nouvel informaticien de la communauté de communes au sujet de l'informatique pour la bibliothèque.
- M. Le Maire propose la création de 2 groupes de travail pour l'inauguration et le fonctionnement.

Sécurité routière

Le marquage et la signalisation devraient commencer dans les 15 jours.

Deux places de parking doivent être revues.

Une reprise du ralentisseur du kiosque est prévue

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien passée.

L'école compte actuellement 136 enfants répartis en 6 classes :

- classe de petite et moyenne section de maternelle : 22 enfants - 14 PS et 8 MS
- classe de moyenne et grande section de maternelle : 21 enfants – 8 MS et 13 GS
- classe de CP/CE1 : 21 enfants – 16 CP et 5 CE1
- classe de CE1 : 21 enfants
- classe de CE2/CM1 : 25 enfants - 17 CE2 et 8 CM1
- classe de CM1/CM2 : 26 enfants – 4 CM1 et 22 CM2

Deux nouvelles enseignantes ont été accueillies à l'école : Mme Linda LE VIGOUREUX (classe de CE1) et Mme Marion DESOUCHE (classe de MS/GS)

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme :	Route de la Pierre d'Esquay ZB540 Route de la Pierre d'Esquay – ZC 239 19 A route de Fontaine 2 chemin des Vilains Bois de la Huche 1 chemin du Duc Guillaume
Dépôt de déclarations préalables :	12 chemin des vilains 5 chemin des saules 4 chemin des Hautes Sentes
Dépôt de permis de construire :	NEANT

La séance est levée à 23h.

La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN



Le Maire
Georges LAIGNEL

